

ECOLE PRIVEE DE SANTE
SARBONGOU E.P.S.S
BP : 74
TEL : 70 48 58 11/ 70 26 02 70
79 01 01 41/70 32 72 19
Email : epsfada@gmail.com

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



ECOLE PRIVEE DE SANTE SARBONGOU

I) PRESENTATION GENERALE

L'école Privée de Santé SARBONGOU en abrégé **E.P.S.S** est une école professionnelle de formation des agents de santé non médecin. Elle a été créée par arrêté ministériel N° 002264/MESS/SG/DGESTP P2014/du08/09/2014. Elle a connu son ouverture officielle le 15 septembre 2015 par arrêté N°2015/002069/MESS/SG/DGESTP du 27/08/2015 et l'arrêté Portant extension des filières.

L'école a son siège dans la ville de **Fada N'Gourma**, capitale de la région de l'Est à 220 kms de Ouagadougou. Le site géographique de l'école fait frontière avec les pays suivants :

- ❖ Le Niger à 150 kms (Frontière Kantchari)
- ❖ Le Bénin à 140km (Frontière Porga)
- ❖ Le Togo à 170 km (Frontière Ponio)

Dans la ville de fada N'gourma, l'école est située au secteur N° 06 Nord, route Ouaga, en bordure de la RN°4, et face à la Direction Régionale de l'Education Nationale de la Région de l'Est (DRENA).

Le mot "**Sarbongou**" est le nom d'un chef coutumier, quartier où l'école est implantée.

Le logo est composé d'un livre ouvert, symbole de l'apprentissage, de deux croix vertes signes de la santé humaine et d'une seringue qui symbolise le corps des paramédicaux et assimilés.

La devise de l'EPSS c'est :

- **La Compétence** : En rapport avec les objectifs de l'école qui sont de former des agents compétents et aptes à servir partout dans le monde.
- **La Discipline** : Arme essentielle pour obtenir des bons résultats.
- **Le Succès** : C'est l'objectif final pour chaque étudiant admis à l'EPSS c.à.d. **obtenir son diplôme avec une bonne mention.**



II) MISSIONS DE L'ECOLE

Il s'agit d'accroître l'offre de la formation dans le domaine de la santé par la formation de base des personnels de santé non médecin.

Il s'agit d'accompagner également les efforts des états, et des structures (ONG projets, programmes, confessions religieuses etc...) en mettant à leur disposition des agents de santé compétents

III) FILIERES DE FORMATION

Depuis son ouverture, l'école s'est engagée sur quatre (4) filières.

Elle entend progressivement étendre ses capacités à d'autres filières notamment dans le domaine de la spécialisation.

Les quatre (4) filières engagées sont :

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE).
- Sage-femme et Maïeuticien d'Etat (SFME).
- Adjoints de Santé Communautaire (ASC).
- Technicien d'hygiène hospitalière (THH).

IV) INFRASTRUCTURES

Pour sa quatrième année de fonctionnement, l'EPSS dispose de quatre (4) salles de classe d'une capacité de 70 élèves chacune une salle polyvalente de 200 places, deux (2) salles de travaux dirigés, une bibliothèque, un bâtiment administratif, des latrines et parking.

V) MOYENS PEDAGOGIQUES

a) **Mobilier**: Les étudiants disposent de table individuelle avec une chaise rembourrée en skaï pour une assise confortable en classe.

b) **Méthodes** : Les cours sont dispensés en mode active.

Les techniques se résument en cours théoriques, stages, évaluations,

Travaux dirigés et pratiques, recherches sur ouvrages et bibliothèque électronique.

L'école dispose d'une connexion internet de 512 KBS pour les élèves et les enseignants pour les travaux de recherche.

Les cours sont dispensés avec des vidéo projecteurs, tableaux noirs, polycopés etc....

c) **Personnel**

Il est composé de :

- ✓ Enseignants permanents ;
- ✓ Enseignants vacataires ;
- ✓ Encadreurs des stages ;

- ✓ Personnel administratif ;
- ✓ Personnel financier ;
- ✓ Personnel de soutien.

VI) CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Le recrutement des étudiants se fait par test d'entrée ou par sélection sur dossiers.

Le dossier complet est composé des pièces suivantes :

FILIERE	PIECES A FOURNIR
<ul style="list-style-type: none"> ❖ INFIRMIER/IERES DIPLOMES D'ETAT (IDE) ❖ SAGE-FEMME D'ETAT (SFE) ❖ MAÏEUTICIENS D'ETAT (ME) 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande manuscrite timbrée à 200FCFA • Extrait d'acte de naissance • Photocopie de la carte nationale d'identité • Photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat. • Photocopie légalisée du diplôme d'infirmier breveté pour les professionnels • Photocopie légalisée du BEPC pour les ASC et les THH. • Engagement à effectuer le stage de milieu rural. • Engagement légalisée à respecter le règlement intérieur de l'école (EPSS) • Engagement légalisée à payer les frais de scolarité • Honorer les frais d'inscription de 10 000 F • Honorer les frais de la blouse à 10 000 F • Fournir une chemise cartonnée • Fournir une rame de papier • Trois (3) photos d'identité

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Certificat de nationalité pour les pays étrangers |
|--|---|

❖ ADJOINTS DE
SANTÉ
COMMUNAUTAIRE
(ASC)

- Demande manuscrite timbrée à 200 FCFA
- Extrait d'acte de naissance
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Photocopie légalisée du diplôme du BEPC ou diplôme équivalent
- Photocopie du diplôme de (GFS) pour les professionnels
- Engagement légalisé à effectuer le stage en milieu rural
- Engagement légalisé à respecter le règlement intérieur de l'école (EPSS)
- Engagement légalisé à payer les frais de scolarité
- Honorer les frais d'inscription de 10 000 F
- Honorer les frais de la blouse à 10 000 F
- Fournir une chemise cartonnée
- Fournir une rame de papier
- Certificat de nationalité pour les pays étrangers
- Trois (3) photos d'identité

❖ **TECHNICIEN
D'HYGIENE
HOSPITALIERE
(T.H.H)**

- Demande manuscrite timbrée à 200 FCFA
- Extrait d'acte de naissance légalisée
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Photocopie légalisée du diplôme du BEPC.
- Engagement légalisé à effectuer le stage en milieu rural
- Engagement légalisé à respecter le règlement intérieur de l'école (**EPSS**)
- Engagement légalisé à payer les frais de scolarité
- Honorer les frais d'inscription de 10 000 F
- Honorer les frais de la blouse à 10 000 F
- Certificat de nationalité pour les pays étrangers
- Trois (3) photos d'identité

FRAIS DE SCOLARITE ET MODALITE DE PAYEMENT

Filières	Coût de la Formation	Modalités De Payement
Infirmier diplômé D'état (IDE)	350 000F par an (3 ans de formation)	1 ^{er} versement à l'inscription : 150 000FCFA
Sage-femme D'état (SFE)		2 ^e versement au 2 ^e trimestre : 100 000FCFA
Maïeuticiens D'état (ME)		3 ^e versement au 3 ^e trimestre : 100 000FCFA

Agent de Santé Communautaire(ASC)	325 000 F par an (2 ans de formation)	1 ^{er} versement à l'inscription : 125 000F CFA 2 ^e versement au 2 ^e trimestre : 100 000F CFA 3 ^e versement au 3 ^e trimestre : 100 000F CFA
Technicien d'hygiène hospitalière (THH)	325000 F (1 an de formation)	1 ^{er} versement à l'inscription : 125 000F CF2 2 ^e versement au 2 ^e trimestre :100 000F CFA 3 ^e versement au 3 ^e trimestre : 100 000F CFA

NB: Les frais de formations pour les nationaux et les étrangers sont pour les moments identiques. Des modifications pourront être opérées dans les prochaines années.

VII) FRAIS D'HEBERGEMENT

Comme cité plus haut, l'école ne dispose pas d'infrastructures d'hébergement propres pour le moment. Néanmoins elle a pris des dispositions pour accueillir les étudiants étrangers dans des logements décentes.

Les frais d'hébergement sont de sept mille cinq cent francs (7 500 F) par élève et par mois ;

La restauration est laissée à leur choix car le restaurant de l'école n'est pas encore fonctionnel.

VIII) PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2017

1) Renforcement des Infrastructures d'Accueil.

- Construction d'une (1) salle polyvalente de 200 places ;
- Construction de deux (2) salles de classe ordinaire ;
- Construction d'une (1) salle pour laboratoire ;

- Construction d'un centre d'hébergement et du restaurant.
- 2) Renforcement du matériel médico- technique et pédagogique.
- 3) Renforcement du mobilier et des équipements.
- 4) Renforcement du personnel permanent par le recrutement.
- 5) Développement du partenariat avec les institutions nationales, sous-régionales et internationales dans le domaine de la formation et de l'emploi.



IX) PROGRAMMES – (VOIR ANNEXES)

